

PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 2018-2019

ACCUEIL DE LOISIRS À CUNLHAT



MAISON DE L'ENFANCE
63590 CUNLHAT
04.73.72.37.16
DIRECTION : SABINE ROSTAING

I. Introduction

A. Rappel des intentions éducatives de l'organisateur

Développement et épanouissement de l'enfant :

- Elargir les connaissances et les pratiques de l'enfant.
- Apprentissage ludique
- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Favoriser l'accès à l'éducation

Les valeurs de la citoyenneté (permettre à l'enfant de devenir un citoyen actif et écoresponsable)

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de justice, de solidarité et de tolérance
- Contribuer à la formation du citoyen
- Développer les liens intergénérationnels
- Favoriser la prise de conscience des enjeux environnementaux

Favoriser la découverte de son territoire :

- Partenariat avec les acteurs locaux (associations, artisans, clubs...)
- Activités de plein air en favorisant l'accès aux richesses naturelles
- Ateliers découverte

Respect du rythme de l'enfant :

- Adaptation des activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Répondre aux besoins et attentes de l'enfant
- Accompagner à son rythme vers l'autonomie

B. Contact

Organisateur

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

15 rue du 11 novembre

BP71

63600 AMBERT

04.73.72.71.40

La Communauté de Communes est présidée par Monsieur Jean-Claude DAURAT.

La vice-présidente en charge du pôle Enfance Jeunesse est Madame Stéphanie ALLEGRE-CARTIER et le directeur du pôle est Monsieur Louis-Jean GOUTTEFANGEAS. Madame LABOISSE Laurie est responsable des accueils de loisirs.

Accueil de Loisirs

Maison de l'enfance

7 rue Gaspard des Montagnes

663590 CUNLHAT

04.73.72.37.16

alsh.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr

II. Présentation de la structure

L'accueil de loisirs accueille des enfants de 4 à 12 ans. La capacité d'accueil est de 30 enfants.

Les modalités d'inscription :

- Remplir une fiche de renseignement
- Joindre la photocopie des vaccins à jour
- Joindre l'attestation du quotient familial
- Joindre l'attestation d'assurance extrascolaire

Les inscriptions se dérouleront dès la parution du programme d'activités distribué dans les écoles et mis en ligne sur le site de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Toute famille dont l'enfant est susceptible de fréquenter l'accueil de loisirs, (même une seule fois dans l'année) devra impérativement remettre un dossier d'inscription complet avant le début des activités. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. En l'absence de ce dossier d'inscription, l'enfant ne pourra fréquenter l'accueil de loisirs. Les dossiers sont valables pour une année scolaire du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la directrice Mme Sabine Rostaing au 04.73.72.37.16.

III. Les objectifs

A. Les objectifs généraux

- Apprendre le « vivre ensemble » et trouver sa place au sein du groupe et s'y épanouir
- Développer l'autonomie chez l'enfant ;
- Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation ;
- Offrir aux enfants des activités de qualité lui permettant de développer et de s'approprier son environnement, d'entrer en contact avec les autres et de s'exprimer ;

B. Les objectifs opérationnels et les moyens mise en œuvre pour leur répondre

Apprendre le « vivre ensemble » et trouver sa place au sein du groupe et s'y épanouir

- Transmettre aux enfants des valeurs de citoyenneté
- Apprendre à connaître « l'autre » et à accepter ses différences.
- Adhérer à un comportement collectif d'entraide
- Permettre à l'enfant de prendre conscience qu'il appartient à un groupe, et lui permettre d'y trouver sa place.
- Développer le plaisir d'être et de faire ensemble
- Favoriser les échanges et le contact humain

Les moyens

- Participation active de chacun des enfants aux tâches collectives (rangements mise de table et dessert)
- Multiplier les jeux collectifs, les réalisations collectives
- Développer la notion de projet collectif :
 - Organiser des rencontres inter centres
 - Organiser des rencontres avec les résidents de l'EHPAD ou du foyer occupationnel
 - Proposer des activités favorisant la mixité des sexes
 - Mettre en place des réunions d'enfants pour discuter
 - Définir avec les enfants les règles de vie de l'accueil de loisirs

Développer l'autonomie chez l'enfant

- Permettre à l'enfant de « faire seul » pour les tâches quotidiennes et dans les activités
- Lui permettre de prendre conscience qu'il est « capable de »
- Favoriser la liberté d'action

Les moyens

- Mettre à la disposition des enfants des coins de jeux libres (coins voitures, poupée, dînette, jeux de construction, lecture, jeux de société, grands jeux en bois...)
- Prévoir du mobilier adapté à leur âge et leur taille
- Organiser les rangements de façon à permettre aux enfants de se servir seuls
- Instaurer un climat de confiance qui encourage les prises d'initiative dans le respect des règles collectives.
- Laisser le temps à l'enfant de faire seul ses actions
- Responsabiliser les enfants
- Fixer un cadre d'évolution dans l'accueil de Loisirs :
 - Visuel : limites spatiales effectives, signalisation
 - Elaboration des règles de vie C
 - Consignes de sécurité
 - S'habiller, se déshabiller seul, apprentissage des boucles de lacets pour les plus jeunes
 - Se servir seul à table avec un adulte vigilant par table
 - Mise et desserte de table
- Proposer des activités où l'enfant sera en situation de réussite (adaptées à leur âge)
- Adopter une communication positive : encourager, valoriser, dédramatiser.
- Garder à l'esprit que l'animateur n'est pas là pour faire à la place de l'enfant mais pour l'aider.

Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation

- Respecter les règles de vie ; elles seront clairement énoncées oralement et par écrit
- Respecter les adultes : Vigilance sur les écarts de langage et les règles de base de politesse
- Se respecter entre enfants : au niveau du langage, des actes (inciter les enfants à s'en référer aux adultes pour régler les problèmes en cas de besoin)
- Respecter le matériel : Utilisation correcte du matériel en fonction de ce pour quoi il est destiné
- Bien identifier les lieux de rangements : Une activité est terminée lorsqu'elle est rangée et correctement nettoyée
- Respecter l'environnement :
 - Sensibiliser les enfants aux notions de développement durable
 - Organiser l'accueil de loisirs de façon à trier les déchets (utilisation d'un composteur pour les déchets verts alimentaires, trier le reste)
 - Sensibilisation à la nécessité de préserver l'environnement.
- Former des Consom'acteurs lucides et critiques :
 - Mener des actions d'animation en adéquation avec les idées de développement durable (limitation des déchets, recyclage, utilisation des circuits courts et si possible des produits bio...)
 - Limiter les transports trop éloignés et favoriser la découverte du territoire proche
 - Limiter les achats de produits suremballés
- Respect du rythme de chaque enfant :
 - Répartition des enfants par groupes d'âges

- Les journées seront construites selon une alternance de temps forts et de temps calmes tout au long de la journée. Une salle de repos sera aménagée pour permettre aux enfants qui le souhaitent ou qui en ont besoin, de se reposer.

Offrir aux enfants des activités de qualité lui permettant de découvrir et de s'approprier son environnement, d'entrer en contact avec les autres et de s'exprimer

- Proposer aux enfants des activités variées
- Mettre à la disposition des animateurs des outils pédagogiques et une documentation technique
- Faire découvrir aux enfants leur territoire
- Axer les activités sur la découverte de l'environnement et la découverte du milieu naturel et humain afin d'exploiter les richesses de notre territoire
- Ne pas tomber dans le piège des activités consuméristes qui peuvent plaire particulièrement aux enfants au détriment d'activités « plus classiques » néanmoins plus épanouissantes et enrichissantes pour tous
- Répondre aux souhaits des enfants
- Favoriser les activités collectives et celles qui débouchent sur le jeu.
- Faciliter l'accès à la connaissance et la culture
- Développer l'esprit de créativité et d'imagination
- Pour les activités manuelles, permettre la découverte de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux, mais favoriser le bricolage avec des matériaux de récupération.
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu d'éveil, d'échanges d'idées et d'apprentissage de savoir-faire et d'échanges de compétences

Les moyens

- Organiser des cycles pour les mercredis
- Organiser des sorties sur le territoire de la Communauté de Communes le plus souvent possible et aussi à l'extérieur pour faire découvrir aux enfants des sites ou équipements qu'ils n'ont pas sur leur territoire
- Mise en place de coins d'activités pour l'accueil du matin et le temps d'après repas (lecture, jeux de société, coins divers, jeux d'extérieur : billes, cordes à sauter, échasses, quilles, trottinettes...)
- Organiser des réunions d'enfants afin de :
 - Leur permettre de verbaliser leurs envies
 - Effectuer une présentation de la semaine ou de la journée
 - Faire des bilans et avoir des retours sur la façon dont ils ont vécu leur journée.
- Tenir compte de la capacité de concentration des enfants en fonction de leur âge
- Mettre en place une boîte à idées
- Décorer les salles avec des productions d'enfants
- Favoriser des activités de fabrication qui développent l'autonomie et permettent ensuite le jeu.

IV. La journée type

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30.

Un temps d'accueil est mis en place chaque matin de 7h30 à 9h30. C'est un moment de rencontre et de découverte entre enfants et animateurs. Les enfants font connaissance, jouent, se reposent, lisent... Ces moments de rencontre participent à la socialisation de l'enfant. Des jeux et des activités sont adaptés à son développement sont à sa disposition en jeu libre, dans les « coins » prévus à cet effet. L'animateur n'est pas en situation de garderie mais est à l'écoute des enfants, propose et joue avec eux, des activités spontanées à partir des aménagements de « coins-jeux », mis à la disposition des enfants : coins poupées, déguisements, bibliothèque, vélos, jeux de construction... Nous veillons à privilégier la notion de « plaisir » du jeu, en lui offrant la sécurité nécessaire à son épanouissement. Ces moments sont également l'occasion d'échanger de façon informelle avec les parents sur leur enfant et les différents temps de la journée.

9h00-9h15 : La Collation

Les enfants qui le souhaitent et notamment ceux qui seront arrivés de bonne heure, auront la possibilité de manger un petit « en cas » composé de laitage, jus de fruit, fruits secs ou petits gâteaux-viennoiseries
Ce moment est suivi d'une réunion de présentation de la journée

9h30 : Début des activités du matin

Les activités se déroulent le matin de 9h30 à 11h45

Chaque enfant détermine son choix entre :

- L'éventail d'activités proposé par l'équipe d'animation : jeux, découverte du milieu naturel, activités manuelles et d'expression, activités artistiques, fêtes, activités sportives, spectacles...,
- Les projets d'animation sont principalement axés sur les notions de découverte, de plaisirs, d'expérimentation, de création et d'imagination. Ils favorisent la socialisation et l'apprentissage harmonieux de la vie en collectivité

11h45 : fin des activités :

Rangement nettoyage, mettre en place la table du repas pour quelques-uns, lavage des mains pour tous, retour au calme.

12h15 : Le repas

Le repas se prend entre 12h15 et 13h.

Les repas sont fournis par l'EHPAD, (les animateurs organisent la liaison chaude). Le repas est un temps convivial, de partage et d'échange. Il favorise la communication et contribue à l'apprentissage des relations de groupes, de l'autonomie et des règles de vie en collectivité (mettre et débarrasser la table, remettre les chaises...).

Le repas doit se dérouler dans le calme.

Les plats de l'EHPAD seront reconditionnés en plus petits plats de façon à ce qu'il y en ait un par table permettant ainsi aux enfants de se servir.

L'animateur veille à ce que les enfants partagent, goutent à tout et mangent correctement

13h00 : Débarrassage -des tables Nettoyage/Le temps calme

Dès la fin du repas et après le débarrassage et nettoyage des tables, les enfants vivent un temps calme durant lequel ils s'adonnent à des activités calmes, lecture, jeux de société... Les plus jeunes et tout enfant qui le souhaite peuvent bénéficier d'un temps de sieste après un temps d'histoires.

Dès la fin du repas seul quelques enfants (les plus grands) restent pour le débarrassage nettoyage, les autres partent dans les « coins » pour des activités calmes pendant que les plus jeunes se rendent avec un animateur dans la salle de sieste pour la lecture d'histoires.

Après les histoires, l'animateur impose le silence à tous pour permettre à ceux qui en ont besoin de dormir. Au bout de 30 minutes, les enfants qui ne sont pas endormis peuvent se lever et se rendre dans les coins pour jouer tranquillement

Pour ceux qui dorment, le lever sera individualisé afin de permettre à chaque enfant de se reposer autant qu'il le souhaite.

Au réveil, il rejoint les autres enfants dans les coins

14h30 : Début de l'activité de l'après- midi jusqu'à 16h15

16h15-16h45 : Le goûter

Ce temps de pause de 16h15 à 16h45 réunit enfants et adultes dans un climat convivial. Il permet le lien entre le temps d'activités précédents et la fin de journée. A l'issue de ce goûter, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes accompagnés des animateurs

16h45 – 17h00 : Rangement de l'activité ou retour au centre si le goûter est pris à l'extérieur

17h00 : Début des premiers départs.

Fonctionnement identique au temps d'accueil du matin

18h30 : Fermeture des portes

V. L'équipe pédagogique

L'encadrement est assuré par une équipe diplômée, formée ou en cours de formation pour accueillir et animer les groupes d'enfants, tout en assurant leur sécurité physique, morale et affective :

Sabine ROSTAING, directrice (BAFD)

Estelle POYET, directrice adjointe (BAFD stagiaire)

Isabelle BURGAUD, animatrice (BAFA, mise à disposition par la mairie de Cunlhat)

- Enfant de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
- Enfant de plus de 6 ans : 1 animateurs pour 14 enfants

En application de l'article R. 227.20 du code de l'action sociale, l'inclusion des intervenants ponctuels, prestataires d'activité dans les effectifs d'encadrements, est autorisés.

L'équipe s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe. Elle prépare et fait vivre des activités de différentes natures en tenant compte des capacités, des intérêts, des besoins et des rythmes des enfants.

Elle est garante de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Elle assure auprès d'eux une présence continue.

Elle est garante du respect des lieux et du matériel.

A. Les missions de direction

La directrice est garante des orientations et du projet éducatif validé par le Conseil Communautaire.

Elle élabore le projet pédagogique en accord avec les orientations du projet éducatif de la collectivité et assure sa mise en place et son suivi.

Elle assure l'organisation, la gestion et le fonctionnement quotidien de l'accueil de loisirs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Elle conçoit prépare et programme les interventions : définition des objectifs et démarches pédagogiques, inventaire et détermination des moyens à mobiliser (humains, matériels, financiers), planification des cycles d'animation et des sorties, réalisations de méthodes d'évaluation

Elle fait fonctionner et anime l'équipe d'animation : recrutement, suivi administratif et pédagogique des animateurs saisonniers et des stagiaires.

Elle respecte les règles budgétaires et de gestion.

Elle assure la relation avec les différents partenaires.

Elle assure la gestion :

- Administrative : saisie des déclarations, élaboration et suivi régulier du budget, mise en place des tarifications, élaboration et suivi du budget, bilans caf
- Financière
- Matérielle de la structure : entretien des fournitures, matériaux et locaux (inventaire, gestion des stocks, rangement...), ...

Elle assure la communication / information externe : transmettre les informations concernant la conception des programmes au responsable communication de la collectivité en respectant le retroplanning et assurer la distribution des programmes.

Elle est chargée des évaluations / Bilan : Enregistrement de l'ensemble des données qualitatives, quantitatives et financières en vue de leur exploitation (rapport d'activité, compte de résultat, bilans intermédiaires...).

Elle fait le lien entre l'équipe et les familles.

Elle veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

Elle rend compte de son travail au Président.

B. Les missions des animateurs

L'animateur a un rôle éducatif et pédagogique auprès des enfants. Il se doit d'être un référent pour l'enfant et doit donc adopter une attitude professionnelle afin que les enfants puissent prendre exemple. Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec leur propre conception (animation, éducation, expériences...). Mais chaque différence est un atout permettant de répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

L'essentiel est de partager une idée commune de l'animation qui associe :

- Le respect : des enfants, des familles, de l'équipe...
- Le dynamisme : pour être disponible et ouvert tout en étant force de proposition...
- L'enthousiasme : un « esprit vacances » que l'on communique à travers chacun de ses sourires...
- Le professionnalisme : pour assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement...

Nous demandons ainsi à chaque animateur de pouvoir :

- Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille.
- Privilégier la communication et l'échange d'informations au sein de l'équipe comme avec les familles.
- Aménager les espaces avec les enfants en tenant compte de leur âge et de leurs besoins.
- Assurer la sécurité affective et physique de chaque enfant.
- Assurer l'hygiène corporelle de chaque enfant.
- Participer de manière active aux réunions de préparation, de régulation et de bilan,
- Elaborer des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.

- Proposer aux enfants un panel d'activités de qualité tout en leur laissant la possibilité de construire leur journée selon leurs envies et leurs besoins.
- S'enrichir de la vie collective et des expériences des autres animateurs.
- Prendre des initiatives.
- Réfléchir avec les enfants aux règles de fonctionnement à établir et favoriser leur appropriation par tous.
- Participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées par un prestataire extérieur.
- Être en permanence à l'écoute des enfants. Rester disponible.
- Participer de manière active aux activités des enfants qui le souhaite (jeux, discussions, balades...).

C. Les missions des intervenants extérieurs

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

VI. La sécurité et l'hygiène

- Respect de la réglementation en vigueur
- Baliser l'espace d'activité et en informer les enfants
- Communiquer à l'équipe les informations transmises par les parents
- Apprendre le réflexe du lavage des mains avant et après le repas ainsi qu'après le passage aux toilettes
- Prévoir une trousse à pharmacie pour chaque groupe en activité à l'extérieur
- Protéger les enfants du soleil : casquette, crème solaire
- Apprendre à se couvrir ou se déshabiller en fonction de la température extérieure

La sécurité physique et affective des enfants commence par la formation et l'information de l'équipe d'animation ; par la prise de conscience par chaque animateur de sa responsabilité auprès des enfants. Le respect des taux d'encadrement est la première garantie pour la sécurité des enfants.

Les consignes de sécurité sont communiquées à l'équipe d'animation à chaque phase de préparation.

VII. L'évaluation

L'évaluation s'effectue de façon continue à tout moment de la journée à travers différents points :

- Nombre de réalisations (stages, sorties, nature des actions...),
- Observation des comportements, implication individuelle des enfants,
- Tenue et actualisation des fichiers de présence selon des critères précis (genre, âge, quotient familial, lieu d'habitation, nature des activités fréquentées...),
- Bilan qualitatifs hebdomadaires avec les enfants et les animateurs.

D'un point de vue individuel, l'évaluation des animateurs sera basée sur le respect du présent projet pédagogique et plus particulièrement deux aspects :

- La vie quotidienne : respect des rythmes et des règles de vie, de l'hygiène, participation des enfants...
- Les projets d'activités : choix, diversité, d'où viennent les propositions, préparation et satisfaction des enfants...

Dans le but d'établir un contrat d'objectifs et de définir les priorités d'actions, chaque animateur sera reçu en entretien individuel par le directeur de la structure. L'entretien aura comme support une grille d'évaluation selon le niveau de qualification de l'animateur et précisera la mission à accomplir et les objectifs à atteindre. A l'issus des vacances, chaque animateur sera reçu une nouvelle fois en entretien individuel par le directeur afin d'évaluer le travail effectué et identifier les objectifs atteints et non atteints. Si le besoin s'en fait ressentir, le directeur peut à tout moment solliciter un autre entretien individuel dans le but d'apporter des améliorations.

VIII. Les tarifs

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial donné à l'inscription. Tous les trimestres la direction vérifie auprès de la CAF si celui-ci a changé pour toujours appliquer le bon tarif.

Pour les activités en « supplément » telles que la piscine, les sorties extérieures, elles seront inclus dans les factures.

Nouvelle grille tarifaire validée

QF 1 De 0 à 550	QF 2 De 551 à 800	QF 3 De 801 à 1000	QF 4 De 1001 à 1250	QF 5 > à 1250 et N.C.	
2,50 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €	5,50 €	Demi-journée
4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,00 €	Journée

(Coût du repas: 3,00€/repas à ajouter)

Réduction : 2ème enfant -15% 3ème enfant -25%

Forfait Semaine -10%